Agriculture et financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité à 2030

17 février 2023

L’inspection générale de l’environnement et du développement durable (IGEDD) et l’inspection générale des finances (IGF) ont publié, en novembre 2022, un rapport évaluant les besoins de financement de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) d’ici 2030. Il pointe le déséquilibre actuel entre les dépenses publiques (État, collectivités territoriales et Union européenne) favorables à la biodiversité, qui ne s’élèvent qu’à environ 0,2 % des ressources allouées, et le montant des subventions dommageables, plus de 4 fois supérieur. Les aides agricoles représentent deux tiers de ces subventions (figure ci-dessous). Afin d’atteindre les objectifs fixés pour 2030, les auteurs recommandent de réorienter les politiques agricoles pour soutenir la transition agro-écologique : réduction des pesticides ; adaptation des pratiques à l’objectif de bon état écologique des masses d’eaux, notamment à travers les paiements pour services environnementaux ; création d’une taxe sur les engrais azotés ; intégration de critères favorables à la biodiversité dans le label bas-carbone ; etc. Un pilotage interministériel de la SNB, autour d’outils et d’indicateurs communs, est préconisé.

Subventions publiques françaises et européennes dommageables à la biodiversité, en millions d’euros et en 2022

Source : IGEDD, IGF

Source : IGEDD

Subventions dommageables par thème	2022
Politique agricole commune (1er et 2ème piliers)	6 498,3
Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)	33,8
Total subventions européennes	**6 532,1**
Nouvelles infrastructures linéaires de transport	1 284,0
Politique du logement	954,4
Dépenses fiscales liées à la taxe d'aménagement	650,0
Dépenses fiscales en faveur des biocarburants	296,0
Aides agricoles (État)	248,7
Aides pêche (État)	20,7
Aides à la presse	179,0
Total subventions nationales	**3 632,8**
Total subventions dommageables État et Union européenne	**10 164,9**
dont aides agricoles	*6 747,0*
dont changement d'usage des sols, artificialisation	*2 888,4*
dont surexploitation des ressources	*529,5*